

Nom

ACADEMIE DE DANSE LA SYLVAINE

Prénom

Directrice : Buffart Lalou,

54 PLACE DE LA REPUBLIQUE 33160 ST MEDARD EN JALLES

REGLEMENT 2026/2027

Frais d'inscription

Le règlement des cours constitue un engagement à l'année :

Il est possible de faire 1 mois à l'essai sans engagement à l'année. Ce mois réglé sera ensuite déduit du forfait choisi.

3 ou 10 chèques devront être libellés à l'ordre de Buffart Lalou et remis le jour de l'inscription. Ils seront encaissés par nos soins entre le 1 et le 7 de chaque mois ou trimestre. L'encaissement échelonné est une facilité de caisse accordée par l'Académie afin de simplifier la gestion administrative. Tout mois ou trimestre commencé est dû.

Les prix sont forfaitaires, établis en tenant compte des vacances scolaires et autres jours fériés, jours scolarisés. Pour raison grave ou de santé il est possible de récupérer dans le mois les cours manqués (horaires et jour en accord au préalable avec la directrice). Cela ne donne pas droit à une réduction ou à un quelconque remboursement.

A prévoir durant l'année, l'achat des billets de spectacle pour le spectacle de fin d'année.

Au règlement annuel s'ajoute les frais d'adhésion à l'ordre de l'association Choresylvaïne d'une valeur de 25 euros, ils sont à acquitter lors de l'inscription et sont non remboursables. Ainsi que la cotisation spectacle de 15 euros par élève.

En cas de fermeture exceptionnelle de l'Académie par décision de décret, ou de maladie grave d'un des professeurs, l'Académie maintiendra comme elle pourra ses cours, ou vidéos en ligne, ce dans la limite des conditions qui lui sera possible. Cela ne donnera bien en aucun cas à des réductions, ou à un quelconque remboursement.

Tenue de cours :

L'Académie de danse la Sylvaïne impose un uniforme de cours. Il sera obligatoire et à acheter auprès de notre partenaire Balleto.

Spectacle, Concours

Les élèves de l'Académie pourront être amenés à participer à des événements publics comme les restos du cœur ou les classes de Noël ainsi qu'à se produire sur scène pour le spectacle annuel. De ce fait des répétitions seront prévues ou les élèves devront être présents.

Le droit à l'image ayant évolué nous devons vous faire signer un accord de droit à l'image pour chaque événement extérieur à l'école. Le droit à l'image est obligatoire si votre enfant participe aux événements prévus.

Un calendrier des répétitions, des essayages des costumes sera envoyé par mail durant l'année.

La communication des informations de la vie de l'Académie se fait par mail, ou WhatsApp. Pour toute absence, veuillez prévenir la Directrice ou le professeur par mail, par texto ou WhatsApp.

Chaque élève est tenu de connaître les informations de fonctionnement de l'Académie.

Arrivée/ Départs des élèves

Vous devrez déposer votre enfant au seuil de la porte du studio pour ne pas créer de bouchon, nous avons effectivement un petit couloir qui est vite encombré. Pour récupérer les enfants, merci de bien vouloir venir les chercher en bas des escaliers pour plus de sécurité.

Je soussigné(e) M et MMEcertifie avoir pris connaissance des conditions du règlement et m'engage à les respecter.

Signature des deux parents obligatoires

Fait à date, le: ... /.../...